



► Pensez à récupérer vos disques de stationnement.

🕒 Publié le 30/06/2019 à 20:18 / Modifié le 30/06/2019 à 20:18

## LEUCATE

# Le retour des zones bleues à Leucate



**STATIONNEMENT.** 4 zones bleues à nouveau instaurées avec la saison estivale.



L'année passée, à la suite de la réforme du stationnement payant imposée par l'État, et considérant l'intérêt des Leucatois, la municipalité de Leucate a fait le choix d'instaurer 4 zones bleues. Comme auparavant, il s'agissait de rendre Leucate et ses commerces toujours plus accessibles en permettant une rotation des véhicules, éviter les "voitures ventouses" aux abords des commerces et des plages, pendant la saison estivale.

## Jusqu'au 2 septembre

Depuis le 15 juin et jusqu'au 2 septembre, 4 zones bleues sont ainsi à nouveau instaurées, de 9 à 13 heures de la manière suivante : à Leucate Village, rue du docteur Sidras et rue de l'Église. À Port Leucate, parking du Veyret (côté rue du Dour et côté rue du Veyret) et rue de la Vixiège. À Leucate Plage, parking de l'Esplanade de la Côte Rêvée se situant avenue de la Côte Rêvée et rue des Pins. Enfin à La Franqui, parking du Front de mer.

Le stationnement y est limité à 40 minutes, y compris les week-ends et jours fériés. Les automobilistes ont l'obligation d'apposer un disque de stationnement indiquant leur heure d'arrivée derrière leur pare-brise de façon visible. En cas de défaut de disque, de temps dépassé ou d'heure erronée, la contravention s'élèvera à 35 euros.

La ville met à disposition, aux accueils des mairies et de l'Office de tourisme, des disques au format européen. Pour tout non Leucatois, le coût est de 1 euro.

Pour résumer, en dehors du parking de la Vixiège et des 4 zones bleues, le stationnement est libre sur toutes les entités Leucatoises.